

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 janvier 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 15/01/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 21	
Votants: 21	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE
Pour: 21	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés:
	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Antoine MARTINEZ, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Yves ROBIN, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Adoption du budget 2015

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2015 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2015 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 770 224 €	1 770 224 €
Investissement	530 912 €	530 912 €
TOTAL	2 301 136 €	2 301 136 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2015 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2015 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 janvier 2015.

Le Président,
Francis BOUTES

